

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 11
Absents : 4

L'an deux mille vingt-trois le vendredi 24 mars à dix-sept heures. Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mme le Maire, Jacqueline CABROL.

Date convocation :
Le 14 mars 2023

N°2023_D08 : Tarification du columbarium à Mr TISON Gilbert.

Présents : AUSSILLOU Pierre, BERNA Martine, CABROL Jacqueline, CATALA Gérard, KAMILLE Abou-kanh, MILHET Benoit, RAYSSEGUIER Christian.

Absents donnant procuration :

RUIZ Benoit donne procuration à CABROL Jacqueline
TONON Yannick donne procuration à BERNA Martine
LECUTIER Jean-Marc donne procuration à MILHET Benoit
MONJAL Mathilde donne procuration à AUSSILLOU Pierre

Secrétaire de séance :

MILHET Benoit, a été nommé secrétaire de séance.

Mme Le Maire explique au conseil que Mr TISON Gilbert, habitant de la commune souhaite avoir, à perpétuité, la concession du columbarium qu'il possède actuellement.

Vu la nouvelle tarification (délibération n°2023_D07)

Vu la demande faite par Mr TISON qui souhaite avoir sa concession du columbarium à perpétuité.

Vu l'achat effectué de la concession par la famille TISON le 4 octobre 2010 pour la somme de 600€.

Après délibération du conseil,

Il est accordé, à perpétuité, la concession du columbarium appartenant à Mr TISON moyennant la somme de 400€.

Fait à Boissezon le 24 mars 2023,

Le Maire,
CABROL Jacqueline

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission à la sous-préfecture le 27 mars 2023.

Ainsi fait et délibéré à Boissezon, le jour, mois et an que dessus, Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.